

Préavis municipal n°38 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement de la Route Suisse (RC1)

Gland, le 05 juin 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances composée de :

Freuler Samuel	GDG ; premier membre
Lock Evan	GDG ; rapporteur
Frachebourg Jérôme	GDG
Bringolf Alain	GDG
Gorgoni Iulica	PS-Les Vert-e-s
Galvez Angelita	PS-Les Vert-e-s
Mawjee Rasul	PLR
Pellet Nicolas	PLR
Buffat Ahimara	UDC

s'est réunie les 1^{er}, 15, 25mai.

Excusés :

Le 1^{er} mai ; Jérôme Frachebourg et Nicolas Pellet.

Le 15 mai ; Jérôme Frachebourg, Rasul Mawjee, Nicolas Pellet et Samuel Freuler.

Le 25 mai ; Jérôme Frachebourg.

Le 30 mai ; Jérôme Frachebourg

Le 5 juin ; Nicolas Pellet et Jérôme Frachebourg

Remerciements

Les membres de la COFIN remercient Messieurs Gilles Davoine, Municipal des finances, et Julien Ménoret, Chef du service des finances et de l'économie. Les informations fournies, leurs réponses orales et écrites aux questions de la commission ont permis l'élaboration de ce rapport.

Préambule

Le réaménagement de la RC1 avance et après les communes de Versoix et Coppet c'est au tour de Gland de se pencher sur ce tronçon de 5 km qui lui est dévolu, dont 1.4 km en localité de Gland.

Le tronçon de 5 km est réparti en quatre secteurs : hors localité Prangins, hors localité Gland ouest, en localité Gland et hors localité Gland est. Le préavis décrit les différentes mesures pour la réalisation de ce tronçon routier (aménagement routiers, mobilité douce, financement et calendrier de réalisation).

Informations

Après délibération, la COFIN a adressé une série de questions ainsi qu'une demande à la Municipalité.

Les réponses obtenues ont permis aux membres de la COFIN de se faire une idée plus précise de la demande du préavis, en particulier sur des montants pour la communication et le contrôle des réseaux, sur la possibilité de subventions, le type de revêtement routier, et l'amortissement du montant de ce préavis.

Le montant de CHF 15'000.- semblait excessif pour un crédit d'étude. En fait ce montant, en plus de la communication du PA4 (Projet d'agglomération du Grand Genève n°4), servira également pour le préavis de construction. La COFIN sera attentive à ce qu'il n'y ait pas de montant supplémentaire pour la communication dans le préavis de construction.

50'000 CHF sont prévus pour le contrôle des accès. Le contrôle annuel effectué par le SIE n'est pas suffisant puisqu'il est réalisé par secteurs de manière visuelle pour la route et par curage et contrôle vidéo pour l'assainissement. Des contrôles plus approfondis seront nécessaires, ce qui justifie le montant demandé.

Le revêtement choisi pour le secteur en localité n'est pas clair. En lisant le préavis, il semblait qu'un revêtement phono absorbant n'était pas prévu. La réponse est que cela est une contrainte de base. Le tronçon de 1.4 km sera donc recouvert d'un enrobé phono absorbant.

Le Conseil fédéral a retenu la requalification de la RC1 dans les projets qu'il cofinance. On peut donc raisonnablement penser que la commune de Gland va obtenir une subvention. Malheureusement, le montant n'est pas connu à ce jour. La COFIN sera attentive à ce que ce montant soit mentionné dans le préavis de construction.

La COFIN a demandé un comparatif de coûts entre les différents tronçons déjà réalisés. La réponse de la Municipalité est la suivante :

Le [tronçon Mies-Founex](#) a été inauguré en 2021 par les instances cantonales, les communes concernées et la Région de Nyon. Les coûts réels ne sont pas connus, mais nous pouvons les comparer à ceux du [préavis du comité de direction n°23-2017 - DISREN](#).

Ce dernier annonce les montants engagés dans les phases d'études pour un total de CHF 1'786'000.- pour des coûts de réalisation de CHF 25'020'000.-. Les estimations financières du présent préavis relatent un coût des travaux de CHF 30'540'000.-, engendrant un montant d'étude total d'environ CHF 2'000'000.-. Cela montre un ratio similaire qui est toutefois à atténuer sachant que les caractéristiques des tronçons ne sont pas considérées et qu'il est difficile d'identifier ce que ces montants prennent en compte (végétalisation, réseaux souterrains, ou autres).

Un conseiller communal a demandé une explication quant à l'amortissement du montant du crédit d'étude qui sera intégré au crédit de réalisation et donc amorti sur 30 ans. L'argument étant qu'un amortissement sur 5 ans serait plus avantageux. La réponse est qu'il ne faut pas confondre amortissement comptable (usure du bien acquis) et amortissement financier (remboursement de la dette). Les emprunts étant contractés de manière groupée (potentiellement sur plusieurs préavis) et pas pour un investissement en particulier, la gestion de la dette par la Municipalité est faite de telle manière qu'amortir le montant du préavis sur 5 ou 30 ans n'a pas d'incidence sur les charges

financières annuelles. Les échéances des prêts ne sont pas corrélés avec les durées d'amortissement des préavis servant de base aux emprunts.

Conclusions

Après un examen minutieux du préavis et des échanges fructueux entre ses membres, la COFIN considère que la demande de crédit d'investissement est légitime. Le réaménagement de la RC1 est nécessaire et améliorera le trafic de transit sur la commune.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 38 et de prendre les décisions suivantes :

- d'accorder le crédit CHF 350'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces études ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 350'000.-.

Signatures des membres de la Commission

Samuel Freuler, 1 ^{er} membre	Angelita Galvez
Evan Lock ; rapporteur	Rasul Mawjee
Jérôme Frachebourg	Nicolas Pellet
Alain Bringolf	Ahimara Buffat
Iulica Gorgoni	